

Mesures exceptionnelles du Conseil départemental du Puy-de-Dôme concernant les assistantes maternelles

Afin de freiner la propagation du virus et protéger les personnes les plus vulnérables, les pouvoirs publics ont décidé de mesures renforcées.

Aussi, pendant cette période, tout accueil d'enfant par une assistante maternelle ou un EAJE est suspendu excepté l'accueil des enfants de parents exerçant des professions dites prioritaires :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics ou privés (hôpitaux, cliniques, SSS, HAD, centres de santé).**
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maison de retraite, EHPAD, USD, foyers autonomie...**
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aide soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaire de vie pour personnes âgées et handicapées,**
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé et des préfetures.**

Les accueils seront réalisés sur justification professionnelle et en fonction des capacités d'accueil.

Cette liste pourra être modifiée sur consigne du ministère de la Santé mais elle est, pour cette semaine, **strictement limitée** à ces catégories de professionnels de santé.

==> Les autres enfants, à l'exclusion de la présente liste n'ont pas vocation à être accueillis en crèche.

Concernant les accueils autorisés, il est vivement conseillé de faire un nettoyage des surfaces des locaux toutes les heures.

Bien entendu, les normes d'encadrement demeurent. En cas d'absence de personnel suffisant, il convient donc d'adapter le nombre d'enfants accueillis voire de procéder à la fermeture de l'établissement.

Si vous êtes personnel soignant et rencontrez des difficultés pour trouver un mode de garde pour votre enfant, vous pouvez prendre contact auprès des personnes suivantes :

=> Mme Véronique LIABOEUF ==> Renseignements d'ordre général : 04 73 64 65 03 @ veronique.liaboeuf@puy-de-dome.gouv.fr

=> M. Hervé MOREAU ==> Arrondissement de Clermont-Fd et Riom : 04 73 64 65 16 @ herve.moreau@puy-de-dome.gouv.fr

=> Mme Sandrine TOURETTE ==> Arrondissements de Issoire et Thiers : 04 73 64 65 05 @ sandrine.tourette@puy-de-dome.gouv.fr

=> Mme Brigitte CARRASCO ==> Arrondissement d'Ambert : 04 73 64 65 06 @ brigitte.carrasco@puy-de-dome.gouv.fr

Ces fonctionnaires sont à votre écoute pour toute question que vous pourriez vous poser sur la thématique des **hébergements en crèches et écoles des personnels soignants**.